

**Secteur avec hébergement au lac Perdrix, période du 25 mai au 3 septembre 2012**

**Avis important:**

Ce plan de pêche fait partie intégrante de votre droit d'accès et le non-respect de celui-ci concernant les plans d'eau ou les embarcations attribuées à votre chalet pour la durée de votre séjour, constitue une infraction.

La limite de prise journalière (quotidienne) est de dix (10) truites par pêcheur et votre limite de possession à la fin de votre séjour est de quinze (15) truites, maximum.

**Vous devez inscrire vos captures sur la fiche d'auto-enregistrement prévue à cette fin et nous la remettre obligatoirement à votre départ.**

Chalets	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1 4 PERSONNES	Perdrix Claude	Perdrix Étangs Valendel	Perdrix Daniel	Perdrix Cache	Perdrix Claude	Perdrix Étangs Valendel	Perdrix Daniel
2 4 PERSONNES	Perdrix Étangs Valendel	Perdrix Claude	Perdrix Cache	Perdrix Daniel	Perdrix Cache	Perdrix Claude	Perdrix Cache
3 4 PERSONNES	Perdrix Daniel	Perdrix Cache	Perdrix Claude	Perdrix Étangs Valendel	Perdrix Daniel	Perdrix Cache	Perdrix Claude
4 4 PERSONNES	Perdrix Cache	Perdrix Daniel	Perdrix Étangs Valendel	Perdrix Claude	Perdrix Étangs Valendel	Perdrix Daniel	Perdrix Étangs Valendel

**Notez bien:** Les occupants détenteurs de droits d'accès pour la pêche, dans les chalets de ce secteur, peuvent pratiquer la pêche à gué sur la rivière Touladi, chaque jour.

La rivière Touladi est peu fréquentée mais offre un bon succès de pêche. ( Ex. 13,84 truites par jour-pêche en 2011 )

**À votre entrée, début de la pêche à 17 h et elle se termine à 12 h, la journée du départ.**

**Important: Lorsque le quota d'un lac sera atteint, il sera fermé.**